

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « épanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 26 mars 2012

Séance du 13 mars 2012

20 Conservatoire municipal de musique et de danse - modification du règlement général, du règlement intérieur et du règlement des études

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSA
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART,
M'BAYE-DIAO, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
M. GRIMBERT
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme FEVRIER

Pouvoir à :	Mme BASMAISON
Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL
Mme PORAS
Mme LEFEVRE
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 32 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Des nouvelles modifications au règlement général, au règlement intérieur et au règlement des études du conservatoire municipal de musique et de danse vous sont proposées et surlignées dans l'annexe jointe à la présente délibération. Elles portent principalement sur les points suivants :

Règlement général :

- ajout de 3 représentants de l'association des Amis du conservatoire au sein du conseil d'établissement,

Règlement intérieur :

- modification de la date butoir pour le calcul du coefficient familial pour le paiement des droits d'inscription



maintenant !

Règlement des études :

- modification de l'âge limite d'intégration des différents cycles,
- modification du mode d'évaluation des élèves,
- organisation du cycle d'orientation,
- ajout de nouveaux chapitres consacrés respectivement au diplôme d'études musicales et aux classes CHAM à dominante chorale.

Il vous est demandé d'approuver ces modifications.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'annexe jointe à la présente délibération présentant les modifications du règlement général, règlement intérieur et règlement des études,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » du 13 mars 2012,

Entendu le rapport de présentation

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les modifications apportées au règlement général du conservatoire municipal de musique et de danse.

Article 2 : d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du conservatoire municipal de musique et de danse.

Article 3 : d'approuver les modifications apportées au règlement des études du conservatoire municipal de musique et de danse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

30 MARS 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

30.03.12

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 après dépôt en Sous-Préfecture le 30/03/12
 et publication ou notification le 30/03/12
 CREIL, le 30/03/12.....
LE MAIRE



Maire de Creil
Conseiller général, de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy